

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 3 juin 2024 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-8-2024

Nature et effets : Rendre réputé conforme la marge de recul latérale droite de 1,5 mètres au lieu de 2 mètres pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ;

Rendre réputé conforme la superficie de 36,42 mètres carrés au lieu de 30 mètres carrés pour un abri d'auto permanent rattaché au bâtiment principal ;

Rendre réputé conforme la superficie totale maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires (3) de 172,56 mètres carrés au lieu de 130 mètres carrés.

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située au 93 Chemin de la Marina et portant le numéro de lot 4 328 019 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 16^e jour de Mai 2024
Lise Ouellet
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Lise Ouellet de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 mai 2024 entre 13h et 16:30 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 mai 2024

Lise Ouellet
signature
Greffière-adj.
titre